

## Introduction

**[Réponse initiale + explication]** "*Liberté, égalité, fraternité*" : trois impératifs de la république dont chacun semble être la condition des deux autres ; reconnaître l'autre comme mon égal, c'est reconnaître sa liberté, puisque c'est renoncer à lui imposer mes choix sous prétexte qu'ils auraient plus de valeur que les siens, etc. **[Objection + explication]** Le problème, c'est que les hommes *ne sont pas* égaux : il y en a de plus forts que d'autres, de plus rusés, de plus favorisés socialement, etc. Dès lors, il semble que, pour les mettre tous à égalité, il faille les *contraindre* : en interdisant aux plus forts d'utiliser leur force, en interdisant aux plus rusés de ruser, en interdisant la richesse (et la pauvreté), etc. Bref, il semble que seul un Etat totalitaire soit capable d'imposer une égalité complète à tous les individus. **[Formulation du problème]** Le rapport entre liberté et égalité pose donc problème : d'une part, l'égalité semble être une condition de la liberté, mais *d'autre part* on ne peut garantir l'égalité des individus qu'en violant leur liberté. Comment résoudre cette contradiction ? **[Annonce du plan de résolution du problème]** Nous commencerons par nous demander *quelles sont* les inégalités qui peuvent venir entraver la liberté : nous montrerons que ce sont davantage les inégalités *politiques* que les inégalités physiques, psychologiques ou sociales qui entrent en conflit avec la liberté. Nous démontrerons ensuite que les inégalités sociales peuvent entrer en conflit avec la liberté si elles-mêmes *conduisent* à des inégalités politiques.

### I) On ne peut établir une égalité complète entre les hommes qu'en détruisant les libertés.

#### A) Définition des termes

- 1) *définition de la liberté* : capacité d'agir conformément à ce que l'on décide par soi-même (par notre raison et notre conscience)
- 2) *définition de l'égalité* : peuvent être considérés comme égaux deux éléments qui ont la même valeur (il peut s'agir d'une valeur numérique (nombres), d'une puissance ou d'une habileté (équipes sportives), d'une valeur morale, etc.)
- 3) *définition d'une menace* : un élément A est une menace pour l'élément B si son existence ou sa création constitue un danger pour l'élément B.

→ dans quelle mesure peut-on dire que l'existence ou l'instauration de l'égalité parmi les hommes peut représenter un danger pour la liberté ?

#### B) **[Thèse]** L'instauration d'une égalité complète entre les hommes est incompatible avec le respect de la liberté.

**[Argument 1]** Les hommes ne sont pas égaux : ils n'ont pas tous la même force physique, ils n'ont pas tous les mêmes aptitudes intellectuelles, ils n'ont pas tous la même beauté, ils ne viennent pas tous des mêmes milieux sociaux, ils ne possèdent pas tous les mêmes

richesses, etc. C'est bien plus l'inégalité que l'égalité des hommes qui semble les caractériser. On ne pourrait donc les *rendre* égaux qu'en utilisant d'un gigantesque dispositif de contrainte, qui parviendrait à renforcer les faibles / affaiblir les forts, rendre les moins bons en maths meilleures, et les meilleurs moins bons, rendre les laids moins laids et les beaux moins beaux, etc. Bref, l'égalité semble ne pouvoir être instaurée que si on instaure un Etat totalitaire capable d'imposer par la contrainte un nivellement radical des êtres humains (on peut par ailleurs remarquer qu'il est souvent plus facile de niveler "par le bas" que "par le haut" : il est beaucoup plus facile de rendre un individu sain fou que de vaincre un cas de folie...)

**[Exemple]** le système scolaire. Si le but est de faire en sorte que tous les élèves aient les mêmes résultats au bac, il faut impérativement augmenter la charge de travail (contrainte) auprès des plus en difficulté, et empêcher les plus doués de réussir. Seul un lycée "totalitaire" parviendrait à faire en sorte que tous les élèves aient exactement la même note à l'épreuve sportive !

**[Argument 2]** Les inégalités entre les hommes découlent de *différences* qui ne sont pas en elles-mêmes des inégalités. On ne peut donc maintenir l'égalité qu'en cherchant à annuler, contredire ou interdire ces différences.

**[Exemple]** Supposons trois individus, que l'on dote à un instant *t* du même capital (exemple : une maison) : le lendemain, le premier l'a laissée en l'état ; le second l'a vendue (il préfère voyager) au troisième qui décide de l'acheter à crédit à titre d'investissement (il compte y réaliser des améliorations avant de la revendre). On voit dans cet exemple que l'égalité économique des trois individus est déjà rompue ; on ne pourra la restaurer que par une mesure de contrainte qui retirera au troisième (l'investisseur) les bénéfices tirés de la revente pour les redonner au second qui, entre temps, a dépensé son capital, et qui par ailleurs n'a aucune envie d'être riche. En d'autres termes, cet exemple illustre le fait que l'on ne peut établir l'égalité économique des individus qu'en faisant abstraction de leur différence, en annulant par la force les divergences résultant de différences de caractère, d'idéaux, etc.

**[Synthèse]** Une égalité complète entre les hommes ne peut donc être instaurée que par un pouvoir capable de briser par la contrainte, d'une part, les inégalités naturelles entre les hommes — nivellement radical de la population — et, d'autre part, les différences individuelles — uniformisation de la population. Bref, l'instauration d'une égalité complète, l'homogénéisation radicale d'une société implique la destruction des libertés et de la diversité.

**[Transition]** Nous avons vu que l'inégalité des hommes était liée à leurs différences ; mais inversement, ne peut-on pas mettre en lumière *un type* d'égalité découlant d'une *similitude* de tous les êtres humains ? S'il existe une chose que tous les êtres humains ont en commun, ne peut-on fonder sur cette chose l'existence, ou la nécessité d'une certaine forme d'égalité ?

### II) Le respect de l'égalité des droits conditionne le respect de la liberté

## A) Ce que les hommes ont en commun

[Thèse 1] Tous les êtres humains sont égaux en dignité

[Argument] D'après la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), tous les êtres humains ont (au moins) un point commun : ils sont tous dotés de raison et de conscience. La raison, c'est la capacité de réfléchir, d'établir des raisonnements logiques et des analyses critiques ; la conscience, c'est (dans ce contexte) la capacité à différencier le bien du mal. Ce sont ces deux facultés de l'esprit qui donnent à tous les êtres humains une valeur absolue : la *dignité* de la personne humaine.

[Exemple] Le fait que tous les êtres humains, dans la mesure où ils sont dotés de raison et de conscience, possèdent une dignité qui constitue une valeur absolue se manifeste très clairement si l'on cherche à répondre à des questions du type : peut-on sacrifier un être humain pour en sauver deux ? D'un point de vue républicain, la réponse est : non. La valeur que sa dignité confère à chaque être humain est infinie : deux êtres humains n'ont pas "plus de valeur" qu'un être humain (de même qu'en mathématiques, l'infini + l'infini, cela ne fait pas "plus" que l'infini...).

[Synthèse] Le fait que tous les êtres humains soient dotés de raison et de conscience leur confère une égalité spécifique : l'égalité en dignité.

[Thèse 2] La dignité des hommes implique la liberté, qui implique l'égalité des droits

[Argument] Si les hommes sont égaux en dignité, c'est parce qu'ils sont tous dotés de raison et de conscience. Or le fait d'être doté de raison et de conscience implique que tout homme a un droit égal à la liberté. En effet, la liberté désigne la capacité à agir conformément à ce que l'on décide par soi-même, en raison et en conscience [cf. définition] On peut donc dire que tous les êtres humains *naissent et demeurent libres*, comme le dit la DUDH. "Naissent et demeurent libres", cela ne signifie pas que personne n'est réduit en esclavage. Cela signifie que tout être humain est *capable* de déterminer par lui-même ce qui est bien pour lui et pour les autres, que son jugement a autant de valeur que celui de n'importe quel autre individu rationnel et conscient, et que donc tout individu *a le droit* d'agir conformément à son jugement. Et puisque tous les individus ont ce droit en commun, on peut en déduire que la seule limite de ce droit, c'est celle qui lui permet d'être garanti à tous les individus : la seule limite à la liberté, c'est le respect de la liberté des autres. L'équation républicaine est simple : tous les êtres humains sont dotés de raison et de conscience ; donc ils sont tous libres ; donc ils ont tous les mêmes droits (et les mêmes devoirs).

[Exemple] On ne s'offusque pas en voyant un chien en laisse ; en revanche, on s'offusquerait en voyant un être humain en laisse. Pourquoi ? C'est parce que nous admettons qu'un chien n'est pas doté de raison et de conscience, ou du moins pas suffisamment pour pouvoir déterminer ce qui est réellement bien pour lui. Un chien peut traverser une route (et se faire écraser) simplement parce qu'il voit un autre chien de l'autre côté. Il est donc légitime qu'un chien ait un maître auquel il doit obéir, puisque le maître sait *mieux que lui* ce qui est bien pour lui. C'est la même chose pour la distinction

entre mineur et majeur pour les êtres humains. Un enfant doit obéir à ses parents (leur donner la main, ce qui n'est pas si différent du fait d'être tenu en laisse), car sa raison est encore immature : il est incapable de déterminer par lui-même ce qui est bien pour lui (et pour les autres), il faut qu'un adulte décide pour lui. En revanche, nul ne peut imposer sa volonté à un adulte : puisque la raison d'un adulte est parvenue à maturité, il est tout à fait capable de déterminer par lui-même ce qu'il pense devoir faire. L'empêcher de le faire, c'est violer sa liberté. Le lieu de passage entre l'état de "tutelle" de la minorité et l'état d'"auto-nomie" (fait de se donner à soi-même sa propre lois) de la majorité s'appelle : l'adolescence...

[Synthèse] A l'issue de ce raisonnement, nous voyons qu'il existe un type d'égalité qui constitue le corrélat immédiat de la liberté : l'égalité des droits, qui est l'égalité reconnue à chacun d'agir conformément à sa raison et sa conscience tant que son comportement ne porte pas atteinte à la dignité ou à la liberté d'autrui. Liberté et droits s'entre-impliquent : la majorité des droits fondamentaux *sont* des libertés spécifiques : liberté de pensée (usage de la raison et de la conscience), liberté d'expression (de la pensée), liberté de conscience, etc. Violier l'égalité des droits des individus, c'est donc porter atteinte à la liberté.

## III) **Les inégalités sociales peuvent porter atteinte à l'égalité des droits, et donc à la liberté**

### A) Etat républicain, Etat libéral

[Thèse] L'Etat républicain doit garantir l'égalité des droits, non l'égalité socio-économique des citoyens.

[Argument] Le but de l'Etat républicain est de garantir à chacun la jouissance de ses droits fondamentaux, et en premier lieu la liberté. Par conséquent, toute tentative de l'Etat visant à *restreindre* l'usage des droits fondamentaux (comme la propriété) au nom de l'égalité socio-économique est un contresens républicain : c'est le début de la tyrannie. (Thèse libérale)

[Exemple] D'un point de vue libéral, un Etat qui se voudrait une sorte de méta-Robin des bois, et chercherait à maintenir l'égalité économique des citoyens en prenant aux plus riches pour donner aux plus pauvres, ne serait plus du tout républicain : il violerait un des droits fondamentaux (la propriété) pour établir quelque chose dont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) ne parle pas : l'égalité économique.

[Synthèse] Dans cette optique, un Etat qui limite le jeu des libertés individuelles dans le domaine socio-économique, même au nom de l'égalité socio-économique, n'est déjà plus un Etat républicain. La liberté ne peut jamais être sacrifiée à un impératif d'égalité socio-économique

[**Anti-Thèse**] L'Etat républicain *doit* chercher à garantir une égalité socio-économique relative entre les citoyens, même s'il doit pour cela limiter l'usage de certains droits — comme le droit de propriété. (thèse "socialiste")

[**Argument**] Ce qui est intéressant dans cet argument, c'est qu'il *ne remet pas du tout en cause* le principe-clé de l'argumentation libérale, qui est bien le principe-clé de l'Etat républicain. Le but de l'Etat républicain, c'est avant tout de garantir *la liberté* ; sacrifier la liberté au nom de l'égalité socio-économique, ce ne serait pas républicain. Mais dans ce cas, sur quoi porte la critique ? L'idée est simple : l'Etat républicain doit se soucier des inégalités socio-économiques, car de trop fortes inégalités *mettent la liberté en danger*. C'est donc bien *au nom de la liberté* que l'Etat doit chercher à maintenir une égalité socio-économique relative entre les citoyens, même si cela implique la limitation de certains droits. Cette critique a été formulée, dès l'origine de la République, par Robespierre.

[**Exemple**] Supposons un paysan serf de 1788. Il ne possède pas de terre à lui, et n'a donc aucun moyen de survivre s'il ne trouve pas de travail. En 1788, le paysan en question se retrouve face à quelques grands propriétaires qui peuvent tenir le raisonnement suivant : de toutes façons, il est *obligé* de travailler — sans quoi il meurt. Nous pouvons donc nous entendre pour lui proposer des conditions de travail exactement similaires à de l'esclavage : il sera *obligé* de les accepter s'il veut survivre. Dans cet exemple, le paysan sera en réalité *obligé* d'accepter un contrat d'esclavage car il n'a aucun autre moyen de survivre. La grande pauvreté (le fait de ne rien posséder) conduit ici à la *domination* du propriétaire sur le travailleur agricole. Evidemment, ce ne serait pas le cas si le paysan possédait un petit lopin de terre dont l'exploitation lui garantirait une vie décente. Dans ce cas, il n'accepterait de travailler ailleurs *que* si cet autre travail était susceptible d'améliorer son niveau de vie. C'est encore l'idée de Robespierre, qui justifie l'idée de "réforme agraire" ; le but de la réforme agraire, nous dit Robespierre, n'est pas du tout d'établir une égalité économique complète de tous les citoyens. L'égalité complète, Robespierre n'y croit pas. En revanche, l'Etat doit bien opérer une réforme qui prélèvera des terres au sein des grandes exploitations (restriction du droit de propriété) pour distribuer à chaque paysan un terrain qui lui permettra de survivre décentement. Cela n'abolira pas les inégalités ; mais cela supprimera la principale cause de *domination* de l'homme sur l'homme. On a bien ici une violation du droit de propriété au nom d'une égalité socio-économique relative ; mais ce qui justifie cette violation, c'est que cette égalité socio-économique relative est *nécessaire* à la préservation de la liberté (= à l'élimination de la domination).

[**Synthèse**] La limitation de certains droits (notamment le droit de propriété) au nom de l'égalité socio-économique n'est pas contraire à la nature de l'Etat républicain, *si* cette limitation est nécessaire à la préservation des libertés. Puisqu'une égalité socio-économique *relative* (il s'agit moins, nous dit Robespierre, de " rendre la pauvreté honorable que de proscrire l'opulence") est nécessaire pour éviter les rapports de domination, l'Etat qui veut garantir la liberté doit veiller à la maintenir. Pour répondre clairement au sujet, puisque de trop fortes *inégalités* socio-économiques menacent la liberté, le combat (républicain) pour la liberté doit les affronter.

**Conclusion**... à rédiger !

[Appendice : Texte de Robespierre auquel il est fait allusion dans la partie III]

« J'ai demandé la parole, dans la dernière séance, pour proposer quelques articles additionnels importants qui tiennent à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Je vous proposerai d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété ; que ce mot n'alarme personne. Âmes de boue ! qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles ; il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de proscrire l'opulence.

Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété : il le faut d'autant plus, qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais. [...] En définissant la liberté, le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature, vous avez dit avec raison qu'elle avait pour borne les droits d'autrui ; Pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale ; comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes ? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer le caractère légitime ; de manière que votre Déclaration parait faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

« Art. 1er. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.

« Art. 2. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

« Art. 3. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

« Art. 4. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral."

(Robespierre, « De quelques articles additionnels importants », 1793)